

## CERCLE DE SILENCE

Environ 138 Cercles de Silence se réunissent en France actuellement. Ils ont des formes différentes, des dates variées, des revendications distinctes. Ils regroupent des citoyens de tous horizons. Il nous semble qu'ils restent tous marqués :

*Par un même souci* de rester collé à la réalité des Centres de Retention Administrative (CRA) où la dignité humaine est mise en danger (*Toulouse, Bordeaux, Hendaye* dans notre Sud Ouest),

*Par un même objectif* : aider nos concitoyens à prendre conscience de la réalité de l'enfermement,

*Par une même certitude* qu'il existe des solutions alternatives à l'enfermement d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes et enfants.

Le Cercle de Silence est une action non violente de protestation qui rassemble des citoyens animés par un engagement laïc, spirituel, religieux, politique, des plus diversifiés, citoyens indignés de la situation réservée à des personnes qui se retrouvent privées de liberté.

La force d'un Cercle de Silence réside dans la qualité du Silence, dans sa vérité qui interroge les membres du cercle et ceux qui passent.

*L'Europe verrouille ses frontières, durcit les lois sur l'immigration.*

Sourds aux appels des ONG, sourds aux appels des Eglises, sourds aux appels de nombreux représentants d'Etats du Sud, sourds aux mobilisations citoyennes, les parlementaires européens en adoptant la directive retour, ont, dans leur majorité, choisi de renoncer à toute velléité de résister à la logique policière qui sous-tend la politique d'immigration conduite par les ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne depuis 20 ans.

Cette directive prévoit l'enfermement de migrants non communautaires pour une durée maximale de 18 mois, en autorisant l'expulsion de mineurs, qu'ils soient ou non accompagnés, au mépris du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Elle prévoit une systématisation de l'interdiction du territoire européen de 5 ans pour les personnes expulsées, c'est à dire l'exclusion et la criminalisation de ces personnes.

Nous protestons contre ces interpellations faites le plus souvent brutalement, les adultes sont conduits menottés dans les Centres, ainsi que les parents devant les yeux de leurs enfants,..C'est une illustration de l'inhumanité de l'enfermement des familles et des mineurs déjà traumatisés par l'exode forcé

et les climats de peur qu'ils vivent. Aucun objectif politique ne peut expliquer que l'on place ainsi des mineurs derrière des barreaux.

Une détention qui provoque le désespoir et des tentatives de suicide, voir des suicides.

**Nous appelons à former un Cercle de Silence  
tous les derniers mardis du mois  
place Clemenceau à PAU de 18 h. à 19 h.**

Le Cercle de Silence est composée de citoyens(nes) venus de tous horizons. Il est soutenu par L'ACAT, ATD QUART MONDE, CCFD, CIMADE, EGLISE REFORMEE DE FRANCE, FRATERNITES FRANCISCAINES, MAISON DES FEMMES DU HEDAS, MRAP, PASTORALE DES MIGRANTS, LA VIE NOUVELLE.

En moyenne, dans notre département, plus de 10 expulsions par semaine !  
En 2005, **545** expulsions ; en 2006, **647** expulsions ;  
en 2007, **548** expulsions ; De janvier à octobre 2008, **555** expulsions

En 2003 il y avait 763 places dans les Centres de Retention.... En 2007 il y en avait 1.724

### Objectifs des expulsions de personnes en situation irrégulière :

2004	15.000	2005	20.000	2006	25.000
2007	25.000	2008	26000		

Le commissaire européen aux Droits de l'Homme, Thomas Hammarberg, dans son dernier rapport, présenté le jeudi 20 novembre 2008 appelle notamment le gouvernement français à mettre un terme à la politique du chiffre. Dans les § 102 & 103 il dit ceci :

§ 102 « Il est à craindre que les services administratifs, confrontés à une obligation de résultat quant aux objectifs de retour, appliquent la loi d'une manière de plus en plus mécanique et sous un angle plus répressif ne leur permettant souvent plus de mesurer la réalité des situations humaines derrière chaque dossier. »

§103 « Le commissaire appelle les autorités françaises à prendre en compte ces conséquences et à ne plus recourir à la détermination du nombre de migrants irréguliers à reconduire ».

juillet 2009

